

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG)

La présente fiche fait partie d'un jeu de huit fiches d'information intitulé *Répertoire des organismes subventionnaires*, produit par l'Association pour la recherche au collégial. Elle décrit le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, un organisme qui soutient l'accroissement de la capacité scientifique et technologique, à l'échelle canadienne, et elle le situe dans la configuration d'ensemble des organismes qui appuient, à l'échelle québécoise comme canadienne, autant la recherche publique dans les secteurs de la santé, des sciences naturelles et du génie, des sciences sociales, humaines, des arts et des lettres que l'acquisition ou l'entretien des infrastructures nécessaires à sa conduite.

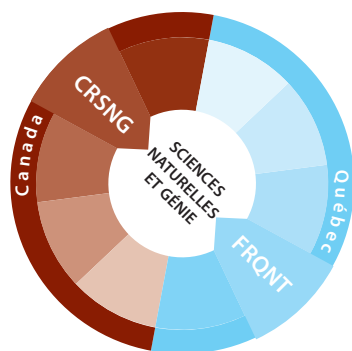
L'ARC?

L'Association pour la recherche au collégial est d'abord et avant tout un lieu de rencontres et d'échanges sur la recherche collégiale. Comme association, elle travaille au développement de la recherche dans les collèges, entre autres par la prise de position sur les questions relatives à ce dossier, la tenue de colloques ou d'activités, la mise sur pied de mesures de soutien à la recherche, l'attribution de prix et la réalisation de métarecherches.

Des questions?
Communiquez
avec nous!

514 843-8491
arc@cvm.qc.ca

www.cvm.qc.ca/arc



Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada (CRSNG)

Le CRSNG est l'organisme fédéral chargé d'effectuer des investissements stratégiques dans la capacité scientifique et technologique du Canada. Il a été créé en 1978 avec l'adoption du projet de loi C-26. Il relève du ministre de l'Industrie du gouvernement du Canada.

www.nserc-crsng.gc.ca
Bulletin [Contact](#)

La section [Articles percutants](#) du site Internet du CRSNG présente des travaux financés par le Conseil ainsi que les résultats et les impacts de ces projets.

Mandat

Le mandat du CRSNG est d'accroître la capacité scientifique et technologique du Canada afin de favoriser la compétitivité du pays à l'échelle mondiale et des retombées positives sur l'économie canadienne. Ce mandat se décline en trois axes:

- l'avancement des connaissances en sciences naturelles et en génie par le financement de la recherche fondamentale universitaire au moyen de subventions à la découverte;
- le soutien à l'innovation par des mesures incitatives et le financement de projets de recherche effectués dans le cadre de partenariats entre les établissements d'enseignement postsecondaires, les gouvernements et le secteur privé;
- la formation de personnel qualifié dans les domaines des sciences et de la technologie par l'intermédiaire d'un appui financier aux étudiantes et étudiants du postsecondaire et aux postdoctorantes et postdoctorants.

Types de projets admissibles

Une grande part des [investissements du CRSNG](#) sont distribués dans ces cinq [domaines prioritaires en matière de sciences et de technologie](#):

- Technologies de l'information et des communications
- Énergie et ressources naturelles
- Fabrication
- Sciences et technologies de l'environnement
- Sciences et technologies de la santé et sciences de la vie connexes

Domaines de recherche

Le CRSNG, en consultation avec l'industrie, le milieu postsecondaire et le gouvernement du Canada, a cerné six [domaines stratégiques](#) au sein desquels il concentre une grande part de ses investissements:

- Aérospatiale
- Automobile
- Recherche forestière et produits du bois
- Recherche nordique
- Sables bitumineux et pétrole lourd
- Recherche sur l'eau

Les chercheuses et chercheurs qui demandent une subvention pour un projet lié à un domaine chevauchant plus d'un secteur de recherche (tels les domaines liés aux sciences de la santé ou à la psychologie) devraient consulter le guide [Lignes directrices générales sur la présentation et l'acceptation des demandes](#) afin de s'assurer de présenter leur demande au bon organisme subventionnaire.

Programmes réguliers de subvention du CRSNG

Le CRSNG a ciblé, à l'intérieur de l'ensemble de ses programmes, des subventions accessibles aux chercheuses et chercheurs de collèges, à titre de candidats ou de cocandidats, dans la mesure où ils répondent au statut de membre du corps professoral d'un collège. Ces subventions sont axées sur la recherche appliquée et le soutien à l'innovation alors que les subventions à la découverte sont réservées au milieu universitaire.

Subvention accessible aux chercheuses et chercheurs de collèges à titre de candidats

- [De l'idée à l'innovation](#)

Subventions accessibles aux chercheuses et chercheurs de collèges à titre de cocandidats

- [Partenariats de recherche ministère de la Défense nationale \(MDN\)-CRSNG](#)
- [Projets de recherche concertée sur la santé \(PRCS\)](#)
- [Subventions Connexion](#)
- [Subventions de partenariat stratégique \(SPS\)](#) (pour les projets ou les réseaux)
- [Subventions de recherche et développement coopérative \(RDC\)](#)

Programme de subvention réservé aux collèges

Le [Programme d'innovation dans les collèges et la communauté \(ICC\)](#) est une initiative conjointe des trois organismes subventionnaires fédéraux suivants: le Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH), le CRSNG ainsi que les Instituts de recherche en santé du Canada (IRSC). Ce programme s'adresse spécifiquement aux collèges. Il vise à accroître l'innovation à l'échelle communautaire et régionale en aidant les collèges canadiens à renforcer leur capacité à transformer et à utiliser les résultats issus de la recherche et du développement, notamment dans le secteur des sciences naturelles et du génie, en partenariat avec le secteur privé.

Dans le cas du programme ICC, les participantes et participants à la demande sont les membres du corps professoral ainsi que le personnel professionnel ou technique du collège demandeur. Ces personnes doivent posséder les compétences nécessaires pour effectuer de la recherche de façon autonome. Toutefois, elles n'ont pas à répondre aux critères des programmes réguliers du CRSNG. Le collège détermine, en fonction de ses propres critères, les personnes pouvant participer au projet subventionné.

Six types de subventions sont offerts dans le cadre de ce programme:

- les [subventions d'établissement de centres d'accès à la technologie \(ECAT\)](#)
- les [subventions d'outils et d'instruments de recherche appliquée \(OIRA\)](#)
- les [subventions de chaires de recherche industrielle dans les collèges \(CRIC\)](#)
- les [subventions De l'idée à l'innovation pour les universités et les collèges](#)
- les [subventions de recherche et développement appliquée \(RDA\)](#)
- les [subventions de renforcement de l'innovation \(RI\)](#)

Participation à une demande de subvention

Fonctions des participantes et participants dans le cadre d'une demande de subvention

En accord avec les conditions d'admissibilité du CRSNG, une participante ou un participant peut occuper trois fonctions distinctes dans le cadre d'une demande de subvention: *candidat*, *cocandidat* ou *collaborateur*. Le *candidat* est la chercheuse principale ou le chercheur principal dont le nom figure sur la demande. Il est responsable de la direction intellectuelle de la recherche ainsi que de l'administration de la subvention. Le *cocandidat* est un membre d'un groupe de recherche qui présente une demande de subvention d'équipe. Il contribue de façon significative à l'orientation intellectuelle et au déroulement de la recherche et il peut assumer une certaine responsabilité quant à l'administration financière des fonds. Le *collaborateur* est une chercheuse ou un chercheur, ou une ingénieure ou un ingénieur de tout secteur. Il peut faire partie d'un groupe de recherche qui présente une demande de subvention d'équipe, mais il n'aura pas accès aux fonds de la subvention; il doit fournir ses propres ressources en vue de la collaboration. Le collaborateur doit posséder les compétences nécessaires pour effectuer de la recherche de façon autonome et contribuer à la direction intellectuelle du projet.

Statut du candidat et du cocandidat

Les fonctions de candidat et de cocandidat sont généralement réservées aux chercheuses et chercheurs qui détiennent le statut de membre du corps professoral d'une université. Dans certains programmes de subvention ciblés par le CRSNG, une chercheuse ou un chercheur détenant le statut de membre du corps professoral de collège peut occuper la fonction de candidat ou de cocandidat.

Pour être reconnu comme membre du corps professoral d'un collège, il est nécessaire d'occuper, au moment de présenter une demande, un poste d'enseignement ou d'avoir reçu une offre ferme (non conditionnelle à l'obtention d'une subvention) de nomination au sein d'un collège canadien admissible. Il peut s'agir:

- d'un poste permanent;
- d'un poste de durée limitée d'au moins trois ans.

De plus, certains [critères d'admissibilité supplémentaires](#) s'appliquent.

Gestion des subventions

Établissement ou organisme

En accord avec les règles du CRSNG, le candidat doit confier la gestion de ses subventions à l'établissement auquel il est affilié. Les collèges peuvent administrer des fonds du CRSNG dans la mesure où ils ont été reconnus comme [admissibles](#) à présenter une demande et à recevoir des fonds du Conseil (voir la [liste des établissements admissibles](#)).

Dépenses admissibles et non admissibles

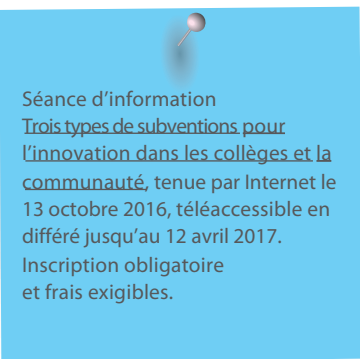
En accord avec les [règles d'utilisation des subventions](#), communes aux trois organismes subventionnaires fédéraux – le CRSH, le CRSNG et les IRSC –, les subventions des programmes réguliers du CRSNG financent majoritairement les coûts directs de la recherche. Ainsi, elles ne couvrent pas le salaire, en tout ou en partie, versé aux candidats ou cocandidats d'un projet subventionné. En accord avec le [Guide d'administration financière des trois organismes du Programme d'innovation dans les collèges et la communauté](#), le programme ICC prévoit des mesures financières adaptées spécifiquement à la réalité des collèges. D'une part, il est notamment prévu que les fonds attribués puissent, en partie, servir à éponger une portion des coûts liés à la réduction de la charge d'enseignement pour permettre aux enseignantes et enseignants de participer aux projets de recherche appliquée. D'autre part, pour certains types de subventions offerts dans le cadre de ce programme, les collèges peuvent demander des fonds pour les coûts d'administration et les frais généraux liés au projet; ces frais ne peuvent dépasser 20% de la subvention.

Présentation d'une demande

Les conditions de présentation d'une demande sont décrites dans les règles spécifiques se rapportant aux différents programmes de subventions. Pour accéder aux formulaires et remplir une demande de subvention, les candidats doivent ouvrir un compte électronique sur le [site Internet](#) du CRSNG. Dans le cas du programme ICC, l'auteur de la demande est le candidat, et c'est le nom de ce dernier qui apparaît sur la demande. Cette personne doit être un employé du collège, préférablement une administratrice ou un administrateur qui possède de l'expérience en gestion de subventions d'une valeur équivalente au montant de la subvention demandée. La personne qui approuve la demande est désignée par la directrice générale ou le directeur général du collège et occupe, au sein de cet établissement, un poste de niveau hiérarchique supérieur à celui du candidat.

Autres sources de financement

Le [Fonds de soutien à la recherche](#) accorde des subventions aux établissements qui reçoivent des fonds du CRSNG afin de couvrir les dépenses engagées dans la gestion de leurs travaux de recherche et de maintenir un milieu de recherche de calibre mondial. Toutefois, les collèges qui reçoivent des fonds du programme ICC ne sont pas admissibles au Fonds de soutien à la recherche.



Recherche et rédaction : Lynn Lapostolle,
Émilie Lemire Auclair, Hélène Tardif et Roxanne Poissant
Révision du contenu : Marie Thibault, pour le CRSNG
Révision linguistique : Le crayon rouge enr.
Infographie : Guylaine Hardy Design
Collaboration à l'édition : Sylvie Charbonneau
Téléaccessible : <http://vega.cvm.qc.ca/arc/doc/ROS-CRSNG.pdf>
© Association pour la recherche au collégial, 2015
English version also available